

Négociation du secteur public - Les membres de la CSQ se prononcent en faveur de l'entente de principe



ENTENTE DE PRINCIPE ENTÉRINÉE

Réunies en conseil général des négociations (CGN) le 12 octobre, les personnes déléguées ont entériné l'entente intervenue le 30 juin 2021 avec le gouvernement à propos des conditions de travail intersectorielles des quelque 125 000 membres travaillant en éducation, en santé et en enseignement supérieur.

Cette décision fait suite à la consultation des membres lors d'assemblées générales convoquées partout au Québec à partir de la fin du mois d'août jusqu'au 30 septembre dernier. S'étalant sur trois ans, les nouvelles conventions qui restent à signer dans les semaines à venir ouvrent la porte à la prochaine négociation pour les employés du secteur public, qui commencera normalement à l'automne 2022.

« La consultation menée auprès de nos membres aura permis de constater l'atteinte de différents objectifs fixés, et ce, malgré un contexte fort difficile. Si plusieurs éléments intéressants sont contenus dans l'entente que nous venons d'approuver et qui arrivera à échéance au printemps 2023, de nombreux enjeux de fond restent à régler dans nos milieux de travail, à tous les niveaux, et sans exception. Le vote tenu aujourd'hui sert de plateforme de lancement pour les prochains mois, lors desquels la relance économique et le contexte de pénurie de main-d'œuvre constitueront une trame de fond. C'est dans cette optique que nos membres se tournent maintenant vers la prochaine négociation, qui débutera aussi tôt que l'an prochain avec la préparation de nos revendications et de notre mobilisation », explique Éric Gingras, président de la Centrale.

ÉCRITURE DES TEXTES AFIN DE PROCÉDER À LA SIGNATURE

Au cours des prochaines semaines, la Centrale et ses fédérations s'affaireront à finaliser les textes avec les représentants patronaux en vue de procéder à la signature du nouveau contrat de travail dans les meilleurs délais. Il est d'ailleurs prévu de recevoir les textes de la partie patronale dans les jours à venir maintenant que l'entente est officiellement approuvée par nos instances. Il s'agit là d'une étape importante que nous souhaitons conclure avec diligence afin que les nouvelles conditions de travail puissent trouver application le plus tôt possible.

TOUJOURS PAS D'ENTENTE POUR LE GRAND NORD

Malgré l'entente entérinée, il faut rappeler qu'aucun règlement n'est encore intervenu aux six tables de négociation sectorielles qui touchent le personnel enseignant, de soutien et professionnel des commissions scolaires crie et Kativik, représenté par l'Association des employés du Nord québécois (AENQ-CSQ), le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Montréal (SPPOM) et le Syndicat des professionnelles et professionnels en milieu scolaire du Nord-Ouest (SPPMSNO-CSQ).

« Il faut déplorer l'état de stagnation à ces tables de négociation. Devant des besoins en éducation criants pour les communautés du Nord, les offres du gouvernement pour le personnel ne se traduisent toujours pas par une amélioration des services. Nous interpellons aujourd'hui le gouvernement pour qu'il entende enfin la voix des femmes et des hommes qui travaillent dans le milieu scolaire du Grand Nord, et ce, au bénéfice de milliers d'élèves », lance Éric Gingras.

En solidarité avec nos collègues des commissions scolaires crie et Kativik, les affiliés au CGN ont été interpellés pour participer à un envoi massif de lettres d'appui aux comités patronaux de négociation (CPN) concernés, dénonçant ainsi la lenteur des négociations du Nord et les risques de disparités de traitement au sein même du réseau de l'éducation. Nous vous invitons donc à personnaliser au nom de votre syndicat les modèles suivants pour ensuite les faire parvenir au CPN pour la commission scolaire Crie ainsi qu'au CPN pour la commission scolaire Kativik. C'est à leur tour, maintenant!

- Lettre d'appui CPN Crie et lettre d'appui CPN Kativik : <https://negociation.lacsq.org/nego-en-action/outils-et-ressources/>

UN APPUI AUX ÉDUCATRICES EN NÉGOCIATION

À l'unanimité, les personnes déléguées de la CSQ ont profité de leur instance pour adopter une résolution d'appui au personnel des centres de la petite enfance, qui est actuellement en négociation avec le gouvernement du Québec pour le renouvellement de ses conditions de travail. Ces éducatrices revendiquent une meilleure reconnaissance de leur travail, notamment par le biais d'une augmentation de salaire significative et par la création d'un plancher d'emploi.

Les personnes déléguées de la CSQ saluent le courage et la détermination du personnel des centres de la petite enfance, et invitent leurs membres à promouvoir leur lutte et leurs revendications tout en joignant le mouvement des parents pour les éducatrices, sur les réseaux sociaux, en utilisant le mot-clic #parentspourleseducatrices.

- Fond d'écran en solidarité avec les travailleuses en grève : <https://negociation.lacsq.org/nego-en-action/outils-et-ressources/>



Dominic Latouche, président